

**AAPPMA TENCE – MONTFAUCON
CONCOURS DE COINCHE**

TOTAL FINAL	
------------------------	--

DOUBLETTE N° :

NOM Prénom :

NOM Prénom :

1^{ère} PARTIE :	
2^{ème} PARTIE :	
SOUS TOTAL :	
3^{ème} PARTIE :	

REGLEMENT

1 – les inscriptions se font par doublettes formées

2 – le concours est organisé en trois parties

3 – une partie se termine dès qu'une doublette franchit « la barre » des 2000 POINTS

4 – le plafond absolu des points réalisés est de 2300 POINTS

5 – les annonces doivent être comptées dans les points

6 – une doublette n'y allant pas et faisant plus de points que l'autre marque tous les points y compris la belote

6 – à la fin de chaque partie est calculé l'écart de points entre les résultats de chaque doublette

l'écart est positif pour la doublette gagnante et négatif pour la perdante

cet écart est utilisé pour classer les doublettes à la fin de chaque partie la somme des écarts à chaque partie détermine le classement final

à la fin des 1^{ère} et 2^{ème} parties les oppositions entre les doublettes sont déterminées suivant leur classement intermédiaire

7 – le verso de cette feuille doit être utilisé pour enregistrer les points marqués à chaque donne

a la fin de chaque partie les doublettes concurrentes présentent ensemble au bureau leurs feuilles de marque pour l'enregistrement des résultats

8 – les litiges sont réglés par les responsables des inscriptions

9 – chacun est remercié de participer au concours dans le meilleur esprit de convivialité